

CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2022

Le CM décide à l'unanimité :

1 de valider les avis de la commission pour les certificats d'urbanisme les déclarations préalables de travaux et les permis de construire.

2 de ne pas préempter pour les propriétés concernées.

3 de réduire le préavis de 6 mois à 1 mois pour le local de la maison de santé sous réserve de la confirmation de la prochaine locataire.

4 de valider la location du cabinet n »2 à la diététicienne avec l'engagement d'un bail professionnel.

5 d'acquiescer gratuitement la partie de parcelle concernée pour autoriser le Maire à signer tout document à intervenir.

6 de céder gratuitement une partie de la voie communale (impasse) au quartier les BLACHETTES indiqué et de fixer les modalités de l'enquête publique qui se tiendra à la mairie aux dates fixées.

7 de valider le dossier de consultations des entreprises (DCE) et de lancer la consultation pour le marché public de travaux de l'ancienne bibliothèque.

8 de commander au SDE l'installation de trois éclairages publics supplémentaires.

9 de recruter un nouvel agent pour le ménage suite au départ de l'agent actuel concernant la maison de santé.

10 de valider la demande de diminution du temps de travail d'un agent de service de l'école communale.

11 d'autoriser le maire à engager toutes les démarches administratives requises pour le prolongement des arrêts maladie, de solliciter un médecin agréé et d'assumer cette nouvelle mission délaissée par le Centre de Gestion.